

SAUVEGARDONS NOS TEMPS DE SERVICE !

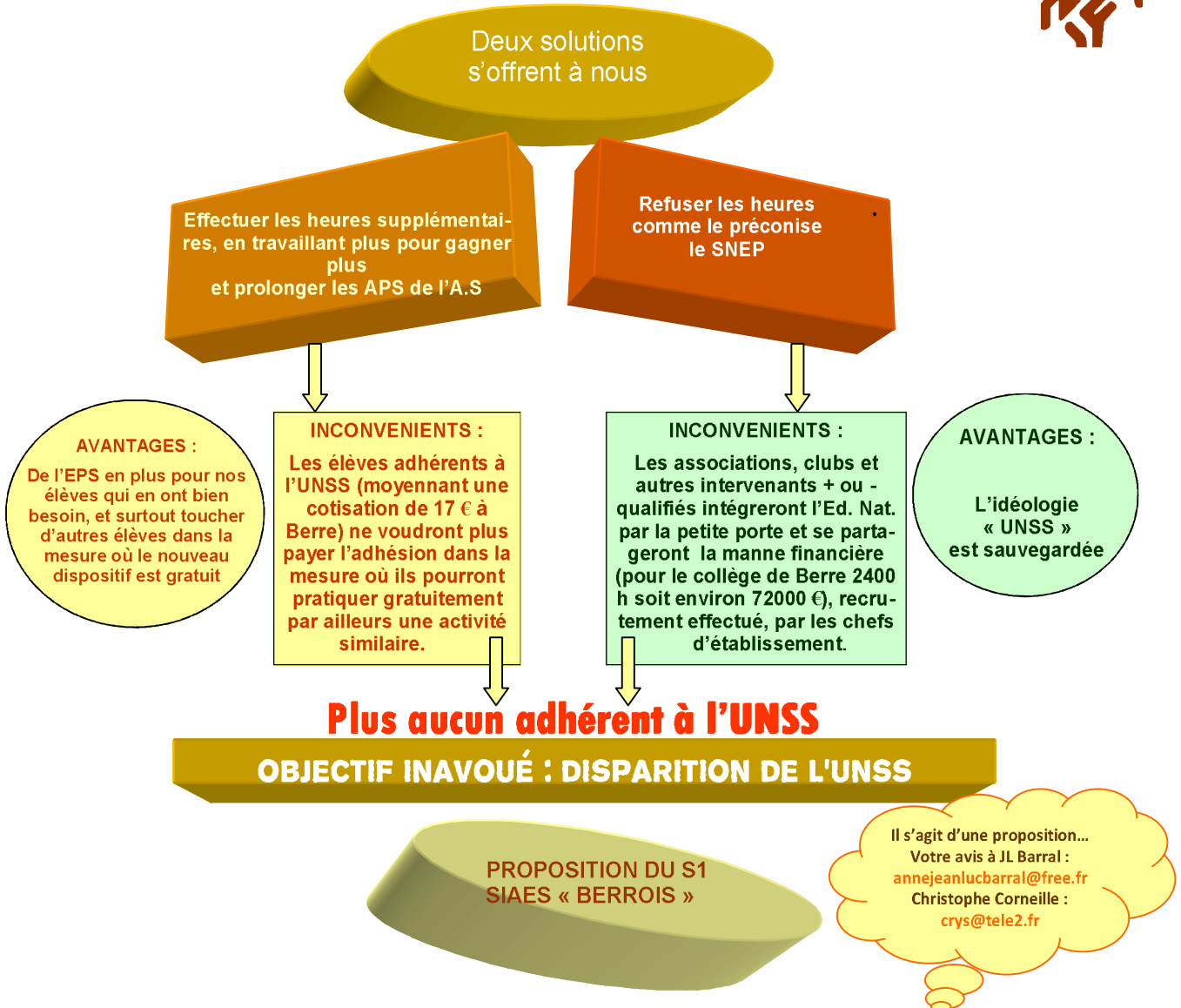
L'UNSS va subir des modifications importantes.

(À notre avis, elle doit évoluer avec la société)

EPS



A la lecture des différents textes de divers ministères (SANTÉ, JEUNESSE, ÉDUCATION NATIONALE ...) sur l'école après l'école, il nous semble que nos temps de service sont sur la sellette. En effet, il nous est demandé d'effectuer un prolongement des A.S. au sein des heures allouées pour « l'école après l'école ».



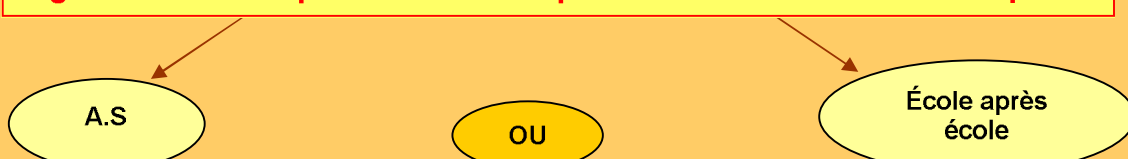
Dans la mesure où les deux solutions entraîneraient la disparition à court ou moyen terme de l'UNSS, il faut, comme nous l'avons déjà envisagé lors de la débâcle suscitée par le décret de ROBIEN, anticiper en demandant lors des prochaines négociations du syndicat avec le ministère, que notre temps de service soit décliné sous la forme suivante :

CERTIFIÉS : 18 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)

AGREGÉS : 15 heures d'enseignement + 2 HSA (défiscalisées)

2 HSA (Défiscalisées)

Alignement des temps de service des profs d'EPS sur les autres disciplines:



© Virginie Champeaux Christophe Corneille M-Ch Guerrier Béatrice Tarting